



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie
et de la formation
CP 478, 1951 Sion

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Madame
Marie-Soline Rouvinez
Députée-suppléante
Avenue Europe 55A
1870 Monthey



Notre réf. SICT

Date 19 novembre 2025

**Question écrite n° 2025.09.381 concernant : « Projet pilote SeMoCoachingPlus : quel bilan ? »
(11.09.2025)**

Madame la Députée-suppléante,

En accord avec le Conseil d'Etat, nous répondons comme suit à vos questions.

Introduction

La mesure SEMO, instaurée il y a plus de 30 ans ne répond plus de manière satisfaisante aux évolutions survenues ces dernières années, en particulier en raison du changement de profil des jeunes bénéficiaires. Dans le but d'adapter cette mesure aux enjeux actuels, le projet SEMO Coaching+ a été lancé en juillet 2024.

L'objectif prioritaire était d'offrir le meilleur accompagnement possible aux jeunes de l'assurance-chômage en transition 1 (T1), période qui se situe entre la libération de la scolarité obligatoire et l'entrée en formation post-obligatoire, en tenant compte du premier marché du travail.

Dans le cadre de ce projet, le Centre d'information et d'orientation (CIO) a élargi l'évaluation des jeunes inscrits auprès des ORP en ajoutant la segmentation « difficile+ » et « problèmes multiples ».

La segmentation approfondie a démontré que les jeunes présentant des problèmes multiples ne peuvent en principe pas être intégrés dans les structures régulières du SEMO.

C'est pourquoi, la prestation « Case Management T1 » a été lancée au sein de la structure SEMO, dans le but de continuer à promouvoir l'intégration des jeunes et de mettre en place les mesures adaptées (CII Jeunes), notamment pour éviter que la personne ne se perde. Grâce à cette offre, ces jeunes ne sont pas abandonnés au sein des structures SEMO.

Réponses aux questions

1. Nous souhaiterions connaître le nombre d'entreprises ayant accepté des jeunes en mesure SeMoCoaching+, pour des ateliers en entreprise ?

Actuellement, 16 ateliers en entreprise sont ouverts parmi lesquels 12 entreprises ont déjà accueilli des jeunes. Ces mises en place dépendent également du choix professionnel des jeunes.

2. Quels sont les métiers concernés par les ateliers en entreprise du SeMo coaching+ ?

- Assistant socio-éducatif (ASE)
- Assistant en soins et santé communautaire (ASSC)
- Carreleur
- Installateur chauffage-sanitaire
- Installateur électricien / électricien de montage
- Poseur de sol
- Peintre-plâtrier
- Employé de commerce
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)
- Gestionnaire en hôtellerie-intendance
- Gardienne d'animaux
- Mécanicien auto
- Paysagiste

3. Quelle est la durée moyenne des ateliers en entreprise ?

La moyenne des jours effectués en entreprise est de 17 jours soit environ 3 à 4 semaines.

4. Combien d'ateliers en entreprise un jeune réalise-t-il en moyenne ?

Jusqu'à présent, les 12 jeunes concernés ont effectué un seul atelier en entreprise durant leur participation au SEMO Coaching+.

5. Quel est le retour des jeunes ?

Selon le questionnaire à remplir par les jeunes au terme de la mesure, les réponses sont les suivantes :

- La mesure vous a-t-elle permis d'améliorer vos connaissances et compétences pour trouver une place d'apprentissage ?
 - 73 oui (90 %), 8 non (10 %)
- Recommanderiez-vous cette mesure à d'autres personnes dans une situation similaire à la vôtre ?
 - 77 oui (95 %), 4 non (5 %).

6. Une évaluation du projet pilote a-t-elle été réalisée et, si oui, quels sont les résultats ?

Compte tenu de la prolongation du projet, le bilan intermédiaire suivant a été réalisé sur la période de juillet 2024 et juin 2025 :

EVAL T1+

La mesure EVAL T1+ dispensée par le CIO a pour objectif d'évaluer l'employabilité du participant et déterminer la segmentation de celui-ci (facile, moyen, difficile, difficile+, problèmes multiples), sur la base notamment d'un bilan personnel et professionnel et d'une évaluation spécifique de la capacité à se former.

La participation à cette mesure « d'évaluation des compétences » est obligatoire pour tous les jeunes de la région de Monthey avant leur entrée dans une mesure SEMO.

- Sur 114 participants à la mesure EVAL T1+,
 - environ 60 % ont été segmentés en « Problèmes multiples » ou « difficile+ » ;
 - et 40 % en « difficile », « moyen » ou « facile ».
- Le faible taux de jeunes ayant des critères « facile » ou « moyen » confirme que le public cible d'Eval T1+ est constitué de jeunes qui ont généralement besoin d'un soutien particulier pour leur insertion professionnelle.

Mesures SEMO

Dans le cadre du projet SEMO Coaching+, les mesures suivantes ont été mises en place par l'organisateur NASCA pour répondre aux différents segments définis par le CIO : SEMO Coaching (facile), SEMO Coaching+ (moyen et difficile), SEMO (difficile+ et problèmes multiples)

- 98 participants ont intégré une mesure SEMO auprès de NASCA, avec la segmentation suivante :
 - 26 problèmes multiples
 - 37 difficile+
 - 26 difficile
 - 8 moyen
 - 1 facile.
- Au cours de la mesure, 30 % des participants ont vu leur segmentation évoluer positivement.
- 12 participants ont intégré les ateliers en entreprise.
- 19 accompagnements psychologiques ont été menés par une psychologue engagée sur mandat par NASCA.
- Parmi les 98 participants pris en charge, 70 ont quitté la mesure avec une solution de sortie. 23 ont quitté la mesure sans solution pour diverses raisons.
- Bilan général positif avec un système de segmentation jugé pertinent, cohérent et fonctionnel et une efficacité renforcée par la définition de la durée des assignations.
- Un contact guidé avec le marché du travail primaire est également propice à la poursuite du développement.

7. Le Conseil d'Etat peut-il préciser la mission spécifique de projet SemoCoaching+ ?

Le projet SEMO Coaching+ démontre une réelle valeur ajoutée dans l'analyse, l'orientation et l'accompagnement des jeunes.

La prolongation de la phase du projet a déjà été approuvée jusqu'à fin 2026, avec pour objectif d'appliquer les premières adaptations suivantes à la stratégie dans toutes les régions à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- mise en œuvre de la mesure d'évaluation (segmentation) EVAL T1+ par le CIO
 - évaluation professionnelle approfondie des compétences des jeunes par les psychologues du CIO, y compris dans le domaine des problématiques multiples des participants.
- Ajout de la mesure « Case management » (développement d'un « coaching d'orientation interinstitutionnel ») pour les jeunes en collaboration avec la plateforme T1 pour la segmentation « problèmes multiples »
 - dans l'offre de la région de Monthey par NASCA,
 - de la région de Martigny par l'ARPI et
 - de la région de Sion et Sierre par l'OSEO.
 - Pour le Haut-Valais, le besoin est couvert directement par le prestataire JuSemo OPRA et die Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung BSL.
- Extension des compétences d'accompagnement des coaches du projet SEMO Coaching+ pour les placements sur le premier marché du travail, notamment pour les participants difficiles à placer.

8. Quelle suite le Conseil d'Etat entend-il donner au projet SeMoCoaching+ ?

Pour le Conseil d'Etat, l'intégration des jeunes est une priorité très élevée.

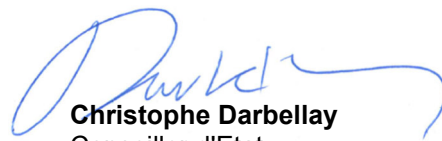
Le projet SEMO Coaching+ a mis en évidence les faiblesses de l'intégration des jeunes par le biais de l'assurance-chômage et a présenté les points forts sur la base d'un bilan intermédiaire que vous trouvez à la question 7 et dans notre introduction.

Le projet ayant été prolongé jusqu'à fin 2026, il n'est pas possible à l'heure actuelle de tirer des conclusions définitives.

Ce qui est certain, c'est que l'accompagnement des jeunes par l'assurance-chômage continuera d'occuper une place importante, comme cela a toujours été communiqué jusqu'à présent.

Pour de plus amples renseignements, M. Peter Kalbermatten, chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, se tient à votre disposition.

En vous remerciant pour l'intérêt porté à notre projet, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée-suppléante, l'expression de sentiments distingués.



Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

*Signature apposée. À votre demande, nous
vous transmettrons une version originale signée*

Copie à Service parlementaire
Présidente du Grand Conseil